

Le bon contenant, c'est gagnant !  
**Interdiction des sacs en plastique  
dans les collectes de résidus verts à Brossard**

**Brossard, le 1<sup>er</sup> avril 2016** – Afin de réduire le potentiel de contamination du compost, et ainsi améliorer la qualité de ce dernier, la Ville de Brossard rappelle aux citoyens que tous types de sacs en plastique sont maintenant interdits lors des collectes de résidus verts sur le territoire (REG-334) et ne seront donc plus ramassés.

**Lors de ces collectes, seuls les contenants suivants sont acceptés :**

- Sac en papier brun
- Contenant en métal ou en plastique muni de poignées
- Boîte en carton
- Bac roulant (sauf bleu)



**Résidus verts : les matières suivantes sont acceptées :**

- Rognures de gazon et feuilles mortes
- Résidus de plates-bandes et de jardin
- Citrouilles, fruits tombés des arbres
- Foin, rameaux de cèdre
- Aucune branche\*

\* Les branches sont acceptées dans les collectes de branches et résidus de coupe d'arbres. Consultez [brossard.ca](http://brossard.ca) pour connaître toutes les dates des collectes.

**Dates des prochaines collectes de résidus verts (avril à juin) :**

- Mardis 12 et 26 avril
- Mardis 10 et 24 mai
- Mardis 7 et 21 juin

Soulignons que la valorisation des résidus verts permet d'éviter l'enfouissement, contribuant ainsi à réduire la production des gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez [brossard.ca](http://brossard.ca) ou communiquez avec Services Brossard, 450 923-6311 ou [services@brossard.ca](mailto:services@brossard.ca).